ROUBAIX

Bureaux : 39, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LE TRANSPORT DU CHARBON

A la suite de modifications apportées par l'Office Départemental au régime des charbons supplémentaires délivrés par les Mines, sur présentation de bons spéciaux, l'Administration municipale a pris la décision suivante :

1. Tous les charbons obtenus à la mine, à l'aide de bons délivrés par l'autorité municipale devront à l'avenir être livrés à la Ville pour le ravitaillement de la population ;

2. Ces charbons feront l'objet d'une inscription spéciale et seront distribués aux habitants suivant le mode en usage pour les charbons ordinaires ;

3. Les négociants, marchands de charbon, ou voituriers, désireux de participer au transport des charbons dont il s'agit, peuvent dès à présent s'inscrire à la Mairie, bureau des Charbons, où les bons leur seront délivrés.

FIN DE GREVE.

Le travail a repris hier matin, dans la maison de transport de colis Veuve Cavier, rue Nain, 57.

Les ouvriers ont reçu une augmentation de salaire.

LE SUICIDE DU PONT NICAISE
LES CADAVRES SONT RECONNUS

Les corps de la jeune femme et de son enfant, retirés du canal dimanche, au pont Nicaise, ont été reconnus hier à la Morgue, par le mari et le père des deux noyés.

La jeune femme est Mme Vanaverbeck, Louis, née Hermine Bogaert.

Elle est âgée de 29 ans, et habite 8, rue Lafontaine, à Roubaix.

Elle avait quitté sa maison samedi soir, tandis que son mari était allé se faire raser.

Celui-ci a déclaré que sa femme, sortie récemment de l'hôpital, était atteinte d'une maladie grave, et qu'elle était devenue neurasthénique. Plusieurs fois déjà elle avait parlé de mettre fin à ses jours.

La fillette, nommée Angèle, que la mère a entraînée avec elle dans la mort, était âgée de 2 mois.

VOITURE VOLEE RETROUVEE

La voiture à bras, volée dans la nuit du 13 au 14 mars, au préjudice de M. Beckaert, marchand de légumes, rue des Anges, a été retrouvée hier, rue de l'Epeule, 198, en face de l'habitation de M. Deharbieux.

M. Beckaert a repris possession de son bien.

ATTAQUE NOCTURNE

M. Octave Pauwels, 37 ans, carrier, demeurant à Tournai (Belgique), a déclaré au commissariat du 3me arrondissement qu'il avait, dimanche soir, été assailli par des malfaiteurs, rue des Longues Haies, et dépouillé de son portefeuille contenant 47 francs et diverses pièces d'identité. Des recherches sont faites.

UN ENFANT BLESSE PAR UN CAMION-AUTO

Hier soir, vers 6 heures, auto-camion, se dirigeant vers la Grand'Place, passait Grande-Rue, quand, à hauteur de la rue Pauvrée, un enfant, revenant de l'école, qui venait de la rue Pauvrée et courait vers le tramway, se jeta sous le camion.

Le chauffeur, M. Henri Planque, 30 ans, boucher, rue Saint-Nicaise, à Lille, stoppa immédiatement. L'enfant fut relevé et transporté immédiatement au café Vantongeval, au coin de la rue et de la Place de la Liberté.

C'est le jeune André Dewaele, âgé de 13 ans, habitant chez ses parents, marchands de tissus rue de Tourcoing, 107, à Wattrelos.

M. le docteur Caretle, appelé en hâte, lui donna les premiers soins. Il a constaté des plaies contuses à la face, une déchirure au mollet droit et une déchirure profonde à l'interligne. Les suites de cet accident ne seront pas graves.

L'enfant a été reconduit au Lycée Saint-Louis, où il va en classe.

COMITE LOUIS CATRICE

Le Comité serait reconnaissant aux amis de Louis Catrice, qui détiennent de ses œuvres, d'avoir l'obligeance de les faire parvenir au siège du Comité, café Louis Foëlla, place de la Liberté, 10, à Roubaix. Ces chansons destinées à figurer dans le recueil leur seront retournées aussitôt copiées (dans la huitaine au plus tard).

Le Comité recherche particulièrement deux chansons : « Les Voraces », et « Joséphine, arrête ta machine ».

GROUPE « CLARTE ». — Section du Nord. — Dimanche 21 mars, à dix heures du matin, Salle du Tivoli, 28, rue de Fives, à Lille, Grande Conférence publique et contradictoire : « La femme au point de vue social, politique et économique », par un Universitaire du Groupe « Clarté ». — Les lecteurs de l' « Egalité » sont tous cordialement invités.

Le Secrétaire : E. DONCE-BRISY.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Laure Duquesne, rue Barbe-d'Or. — Eliane Vandenberghe, rue de l'Ommelet, 36 bis. — Léonce Maerdhaicke, rue de l'Ouest. — Gaston Simoens, rue Lacroix, 90. — Jean Vanriet, rue et imp. Turgot, 6. — Jeanne Leclercq, rue Nabucho-donosor, 53.

Décès. — Alphonse Delattre, 58 ans, rue de Denain, 72. — Marie Strassel, 73 ans, rue de Tilleul, 108. — Carlos Huys, 62 ans. — Joséphine Nys, 66 ans, rue des Fleurs, 99. — Cécile Dumont, 91 ans, rue Blanchemaille, 37. — Valentine Vanoosthuyes, 49 ans, rue du Luxembourg, 56. — Hermine Bogaert, 29 ans, rue Lafontaine, 50. — Angèle Vanaverbeck, 2 mois, rue Lafontaine. — Mort-né, 1.

TOURCOING

ILS TROUBLAIENT LE SPECTACLE

Dimanche, dans la soirée, deux spectateurs qui se trouvaient en état d'ivresse, à l'Hippodrome, troublaient le spectacle par leurs cris.

Ils ont été arrêtés et écroués. Ce sont les nommés Hus, âgé de 22 ans, demeurant rue du Tilleul, et Ernest Leveugle, âgé de 23 ans, couvreur, demeurant rue du Général Bonnaud, 90.

LILLE

Lille la nuit

L'ATTENTAT DE LA RUE DES BUISSES

Sous ce titre, nous avons annoncé hier l'attentat dont avait été victime, rue des Buisses, l'agent Latinie, en accomplissant son service.

Ce courageux sergent de ville a reçu hier après-midi, à l'Hôpital de la Charité, où il fut transporté, la visite de MM. Potentier, commissaire central, et Lesage, inspecteur, qui l'ont félicité pour son courage.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible. On espère pouvoir extraire facilement le projectile qu'il a reçu dans la cuisse droite.

Une récompense a été demandée pour l'agent Latinie, qui est déjà décoré de la croix de guerre, et fut blessé deux fois au front.

Le drame au couteau de la rue d'Iéna

L'ENQUETE JUDICIAIRE
ETAT GRAVE DE LA VICTIME

Le 9 février dernier, un drame au couteau se déroulait dans un estaminet de la rue d'Iéna.

Pour un motif futile, un sieur Georges Tilan, planta son couteau entre les épaules d'un ouvrier imprimeur, M. Joseph Nicassens, 46 ans, demeurant 88, rue de Juliers. Il fut arrêté le lendemain dans son grenier où il s'était caché.

M. le juge d'instruction Delalé, chargé de cette affaire, a entendu hier des témoins qui assistèrent à cette scène tragique.

Le magistrat, qui s'était proposé de placer le meurtrier en présence de sa victime, a dû renoncer pour l'instant à cette confrontation, M. Nicassens se trouvant dans un état grave.

NOUVEAU TARIF DES « DROITS DE PESAGE »

Les articles 964, 990 et 997 du code des arrêtés municipaux fixant les tarifs des droits de pesage sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

Abattoir (poids public) bœufs, chevaux, vaches, taureaux et porcs sur pied 0 fr. 50. Veaux et moutons sur pied 0.25. Viande dépecée, cuirs, suifs, etc. de à 500 kilos 0.25, de 500 à 1.000 kilos 0.50 et 0.75 par 1000 kilos ou fraction.

Halles centrales (droits de pesage) viande de 0 à 25 kilos, 0,20 et par 25 kilos ou fraction en plus 0.20.

Fruits et légumes : 0 à 50 kilos 0.20 de 51 à 100 kilos 0,40 et par 100 kilos ou fraction en plus 0,20. Beurres, fromages, poissons, 0 à 25 kilos, 0,25 et par 25 kilos ou fraction en plus 0,25.

Bascules publiques : Place Philippe-le-Bon, Girard et Boulevard des Ecoles : Voitures vides ou chargées jusqu'à 1000 kilos 0,50 et par 1.000 ou fraction en plus 0,25.

Les subventions pour Cours Professionnels

Le citoyen Saint-Venant, député, adjoint au Maire de Lille, délégué à l'Assistance publique et à la Prévoyance sociale, vient d'adresser la lettre suivante au Président des Cours Professionnels des ouvriers typographes et imprimeurs de Lille :

Monsieur le Président,

En vous rappelant ma lettre de janvier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous pouvez établir les demandes de subventions pour cours professionnels, en me les adressant le plus vite possible ; ceci pour me permettre de les faire instruire par M. le Ministre du Commerce.

Je me permets de vous rappeler que ces demandes ne peuvent être accueillies que si elles émanent de cours fonctionnant réellement et continuant à donner des preuves de vitalité et que le dossier de chacune d'elles devra obligatoirement comprendre :

1. Une demande en double exemplaire, dont une sur papier timbré.

2. Un état détaillé des recettes et dépenses pour l'année scolaire en cours.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

SAINT-VENANT, adjoint.

Les voleurs au travail

QUI A VIDÉ LE COFFRET ?

Un mécanicien, Philippe Bulaert, 31 ans, rentrait — accompagné de sa femme — en son logis, 107, rue de Fives. Ayant fêté la Mi-Carême, joyeusement, le couple fit un somme jusqu'au matin. Mais désagréable réveil : ils constatèrent qu'en leur absence, la chambre avait été visitée par d'adroits filous, qui s'étaient emparés du contenu d'un coffret renfermant 5.600 francs.

Plainte a été déposée. Dame police recherche le ou les malandrins.

Aux Conseils de guerre

UN NON-LIEU POUR CASSELLARI

Un non-lieu vient d'être signé par M. le général Lacapelle, commandant la 1re région, en faveur de Cassellari.

Cet officier était accusé d'avoir fait disparaître et d'avoir détourné des dossiers compromettants pour des tiers, soupçonnés d'intelligences avec l'ennemi.

Cette affaire fit grand bruit à l'époque de l'arrestation de Cassellari. Aucun acte délictueux n'ayant pu être relevé contre l'inculpé, qui était venu lui-même se constituer prisonnier, l'affaire a été déclarée close.

Cassellari a été remis en liberté.

L'AFFAIRE MARTINAGE
Premières Confrontations

Martinage a été confronté lundi après-midi, avec l'Alsacien Lévy, ex-sous-officier allemand, Alsacien de naissance, et qui était employé à Lille, pendant la guerre, aux bureaux de réquisitions commerciales et à l'Intendance, situés chez Mehl, au 1er étage.

La confrontation a roulé sur le noeud de l'affaire d'intelligences avec l'ennemi. Martinage s'est défendu avec acharnement.

D'autre part, il semblerait que Lévy fut moins catégorique dans ses affirmations.

Précédemment, le lieutenant de Jenlis, substitut au 1er conseil de guerre, avait interrogé Martinage en présence de Me Spriet, l'un de ses conseils.

L'interrogatoire a roulé sur les œuvres philanthropiques auxquelles Martinage a apporté son concours dès le début de la démobilisation.

Martinage a indiqué les références auxquelles on pourrait se rapporter pour vérifier la véracité de ses affirmations.

COMPTES A REGLER

Un ex-capitaine boche, Imhoff Johann, du 110e régiment d'infanterie de réserve allemand, actuellement ingénieur à Ludwighafen, en pays occupé, impliqué dans vols pendant la guerre, vole commis au château de Menceaux, près d'Avesnes (Nord), a été arrêté et sera sous peu amené à Lille. Les bons comptes doivent se régler tôt ou tard.

Une escroquerie aux dommages de guerre

M. Perny, chef de la sûreté, vient de terminer une laborieuse et délicate enquête, sur une affaire d'escroquerie aux dommages de guerre.

Un sieur D... confectionneur, ayant évacué au début de la guerre, ses parents vendirent une partie des meubles lui appartenant, à une dame H... de la rue Masséna ; celle-ci les céda, à son tour à une certaine Sophie D... épouse d'un boche du nom de Schmidt, qui se distingua pendant l'occupation, par ses achats de meubles « à bon marché » et qui dévasta notamment le mobilier de l'école Sophie Germain, sise Boulevard de la Liberté.

Bref, M. D... rentra à Lille après l'armistice et bien qu'il fut au courant de la vente de ses meubles effectuée par les siens, établit néanmoins, à ce sujet, un dossier de dommages de guerre s'élevant à la somme de 3.247 fr.

Heureusement, M. Perny, veillait au grain !... Toute la famille D... ira donc prochainement s'asseoir sur les bancs de la correctionnelle, pour tentative d'escroquerie au préjudice de l'Etat et faux témoignage.

La question du Théâtre

REUNION DE LA COMMISSION THEATRALE

La Commission Théâtrale extra-municipale s'est réunie à 5 heures, à l'Hôtel de Ville, dans le but de discuter et de mettre au point la question théâtrale.

Etaient présents : Bardou, Saint-Venant, Creton, Molthy, adjoints ; Lemoine, directeur des Travaux municipaux ; Monnier, Delepoulle, etc...

Il a été décidé qu'une visite au Nouveau Théâtre aurait lieu samedi prochain, à 2 heures. M. Cordonnier, l'architecte, y serait convoqué dans le but de donner aux membres de la commission les explications nécessaires. A la suite de cette visite, on se réunira de nouveau à la Mairie, dans le but de décider si le Nouveau Théâtre sera ouvert en octobre prochain, d'examiner les diverses candidatures qui sont posées et d'établir le cahier des charges.

NOS ARTISTES

M. Pharaon De Winter est élu membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts

Paris, 13 mars. — L'Académie des Beaux-Arts a procédé cet après-midi à l'élection de trois membres correspondants libres : Ont été élus : M. Pharaon De Winter, à Lille ; M. Sidney Colvin, de Bologne, et M. Tacessi, aux Etats-Unis.

LA REPRISE DU TRAVAIL
A LA COMPAGNIE DES TRAMWAYS

Hier matin, tous les employés de la Compagnie des Tramways se sont rendus Place de Tourcoing, pour reprendre leur service.

A 5 heures et demie, tout le personnel est présent. Mollard, le vaillant secrétaire du Syndicat, prend la parole. Il remercie tous les employés de la confiance qu'ils lui ont témoignée, puis les félicite ensuite de leur union et de leur entrain à reprendre le travail.

La première voiture qui sortit du dépôt fut un car. Mollard y prit place aux acclamations de toute la foule présente.

Ainsi se termina la grève des tramways.

UNE IMPORTANTE NOUVELLE
POUR LE MONDE AUTOMOBILE

M. Baudry de Saunier reprend la publication de *Omnia*, la grande revue d'Automobile française, la plus répandue, avec le puissant concours de M. le sénateur Paul Dupuy, directeur du *Petit Parisien* et d'*Excelsior*.

On s'abonne dès maintenant, 13, rue d'Enghien, à Paris. Retenez immédiatement chez votre libraire, le premier numéro tiré en couleurs.

LE COUT DE LA VIE
A la Commission départementale

La Commission constituée pour établir dans le secteur de l'arrondissement de Lille le barème du coût de la vie qui doit servir de base à l'établissement des salaires lors des conflits, et aux indemnités de vie chère, s'est réunie hier à la Préfecture du Nord, sous la présidence de M. Naudin, préfet. Etaient présents : MM. Libbé, Guilbaut, Barrois-Bramé, Lefebvre, Domesmay, Lamblin, etc.

Cette commission s'est divisée en quatre sous-commissions : habitations, salaires, alimentation, économie et hygiène.

Le travail a été élaboré dans des conditions qui serviront de base aux réunions qui vont suivre.

PETITES NOUVELLES

TROP CHER, LE COKE ! — Louis Bridelance, domicilié à Marcq-en-Barœul, 22, rue Fémy, vendit hier, place Saint-Martin, à Lille, du coke à raison de 10 francs l'hectolitre au lieu de 8 francs. Procès-verbal lui a été dressé pour hausse illicite.

UN ADROIT FILOU. — Mme Mahieu, cabaretière, 20, rue Saint-Pierre-Saint-Paul, était occupée à fermer les volets de son débit. Un malfaiteur passa par là et lui enleva son tablier, dont l'une des poches contenait la recette de la journée, réalisée par la commerçante, soit 300 francs, ainsi qu'une tabatière en argent d'une valeur de 35 fr. La police recherche cet adroit filou.

D'OU VIENT CETTE ROUE ? — Un agent de sûreté a surpris un sieur Decart Lievin, sujet belge, sans domicile fixe, au moment où il cherchait à vendre à un négociant en vélos de la rue Nerve, une roue amovible d'auto.

Interrogé sur la provenance de cette roue, Decart prétendit l'avoir achetée pour 10 francs... à un anglais. M. Perny, chef de la Sûreté, a gardé l'homme à la roue à sa disposition en attendant que cette affaire soit éclaircie.

UN BAIN FROID. — A minuit environ, M. Léon Lampe, 52 ans, demeurant à Troye, de passage à Lille, est tombé dans le canal en descendant la passerelle Vauban. Il a été aussitôt retiré de l'eau et en fut quitte pour un bain froid.

Après avoir fait sécher ses vêtements au poste de police du 5e arrondissement, M. Lampe a pu continuer sa route.

UNE QUITE... SALEE. — Victor Lecoche, 26 ans, domicilié 26, rue Lepelletier, s'était mis en route dimanche pour aller rendre visite à sa sœur, rue des Etaques. La route étant longue ! les nombreuses stations qu'il fit dans les bistros, firent que vers 7 heures 30 du soir, des passants le relevèrent plus que gris dans ladite rue des Etaques. En se réveillant, le pochard s'aperçut que des 560 francs qu'il possédait il ne restait plus rien. Il croit avoir dépensé environ 150 francs, mais les quatre bons de 100 francs de la Défense Nationale qu'il possédait, lui furent certainement soustraits par un amateur.

On recherche ce dernier.

ACHER PAS CHER. — Dans un précédent numéro, nous avions annoncé que des procès-verbaux avaient été dressés à la charge des sieurs Alexis Collet et René Wattrelot, pour vol d'essieux au parc d'auto du boulevard des Ecoles. Or, il nous revient que l'accusation qui pesait sur René Watrelot était mal fondée. Celui-ci vient d'ailleurs de bénéficier d'une ordonnance de non-lieu.

AU FEU ! — Vers 5 heures 30 du soir, un feu de cheminée s'est déclaré 181, rue de Paris. Le feu, qui s'était communiqué à la tapisserie d'une chambre du deuxième étage, a été éteint promptement par le propriétaire de l'immeuble, M. Dupont. — Dégâts peu importants.

AVIS ET COMMUNICATIONS

OFFICE REGIONAL DE PLACEMENT. — L'Office régional de placement qui étend son action sur les Départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, vient de créer un service spécial de placement du personnel de maîtrise : Directeurs, Ingénieurs, Dessinateurs, Contremaîtres.

Les intéressés, Chefs d'industrie et Employés peuvent s'y adresser dès maintenant.

Adresser la correspondance à M. le Chef de l'Office Régional, Service du Placement du personnel de maîtrise, 34, rue Brûle-Maison, à Lille.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART
L'AFFAIRE DE DETOURNEMENTS
On perquisitionne

Nous avons relaté l'affaire de détournements d'argenterie et d'objets d'art dont se seraient rendues coupables les sœurs Thérèse et Geneviève Debruyne au préjudice de M. Grymonprez, propriétaire rue de Lille.

La police a opéré des perquisitions au domicile des deux inculpées, 59, avenue Pottier, et chez le sieur Dauchez, 28, avenue de Jussieu, accusé de complicité.

On ne connaît pas le résultat de ces perquisitions, sur lesquelles le plus grand secret est gardé.

SAINT-ANDRE

IL L'ECHAPPE BELLE ! — Un aide-maçon, Henri Souverain, 36 ans, domicilié à Lille, 45, rue Jean-Jacques-Rousseau, était occupé aux établissements Kuhlmann à remplir de briques des paniers qui étaient montés au treuil sur l'échafaudage établi au bâtiment des délavages, lorsqu'un panier métallique vide, qui était accroché pour la descente, se décrocha et vint lui tomber sur la tête, lui occasionnant une plaie dans le sens sagittal, d'environ 8 centimètres de longueur. Etat sérieux, mais il l'échappe belle !

LA MADELEINE

TERRIBLE CHUTE. — A la filature P. et C. Delesalle, 12, rue Pasteur, l'ouvrier maçon Vincent Prouvost, 44 ans, demeurant à Baisieux, était occupé à démolir un mur de voûte. Juché sur le faîte du mur, il fit une chute d'une hauteur de quatre mètres. Relevé inanimé, le blessé fut examiné par le docteur Boudailliez. Celui-ci a dû réserver son diagnostic, une radiographie de la colonne vertébrale étant nécessaire. L'état du blessé est très grave.

RAVITAILLEMENT. — Le ravitaillement distribuera dans la période du 16 au 27 : café 250 gr. 2 fr. 10 ; sucre 350 gr. 1,20 ; saindoux 250 gr. 2 fr. ; lait nestlé 1 boîte 2,50 ; fromage de Hollande 11 fr. le kilo ; pois secs, 1,30 ; carbure 1,50.

LOMME

HALTE AUX GENDARMES ! — Des gendarmes de la brigade de Lambersart, étant en tournée, ont rencontré près du chemin du Grand-But deux individus qui, en les apercevant, s'enfuirent à travers champs, abandonnant deux volumineux colis. Les ballots contenaient 310 paquets de tabac étranger et pesaient au total 77 k. 500. La gendarmerie a fait parvenir sa prise à la direction des Douanes de Lille.

FACHES-THUMESNIL

VICTIME DE SON IMPRUDENCE. — Mme Henriette Holmart, femme Degrendèle, 33 ans, ayant allumé son poêle, commit l'imprudence d'y verser quelques gouttes de pétrole.

Une flamme jaillit, mettant le feu aux vêtements de la ménagère. A ses cris, son mari accourut au secours de sa femme, qui déjà était couverte de brûlures. La malheureuse est morte après plusieurs jours d'atroces souffrances. Elle était mère d'un enfant de quatre mois.

ARMENTIERES

AVIS A LA POPULATION. — Le barème du coût de la vie est fixé définitivement, pour les réfugiés, rapatriés et les habitants sans ressources, sur les chiffres suivants :

Pour le chef de famille, 9 francs par jour pour toutes les personnes à charge, adultes ou enfants, 2 francs par jour. Au lieu de 7 francs pour le chef de famille et 1 fr. 75 pour toute personne à charge.

De sorte qu'a droit à l'assistance tout chef de famille dont les ressources journalières ne sont point supérieures au taux ci-après indiqué :

1 personnes, 9 fr. par jour ; 2 personnes, 11 fr. par jour ; 3 personnes, 13 fr. ; 4 personnes, 15 fr. ; 5 personnes, 17 fr. ; 6 personnes 19 fr. ; 7 personnes, 21 fr. ; 8 personnes, 23 fr., 9 personnes, 25 fr. ; 10 personnes, 27 fr. ; 11 personnes, 29 fr. ; 12 personnes, 31 fr.

En conséquence, les personnes susceptibles de profiter des dits avantages, pourront se présenter à l'Hôpital Civil (Bureau des Allocations), munies du livret de famille et certificats patronaux, attestant le gain réel des membres de la famille du 16 au 18 mars inclus, de 9 heures à midi.

Pour les personnes bénéficiant déjà des dites allocations, le nécessaire sera fait par le Bureau. Il est donc inutile à ces dernières de se présenter aux dates ci-dessus indiquées.

ENNEVELIN

MARIE... JE T'AIME. — La nommée Marie Fourel, 52 ans, vivait à Lille en concubinage avec un sieur D'Hayer, 58 ans, journalier.

N'étant plus satisfaite des caresses de son amant, Marie le « plaqua » en emportant du linge et de la vaisselle appartenant à D'Hayer. Ce dernier ayant appris que son ex-maîtresse s'était placée comme bonne chez M. Foucart, cultivateur à Ennevelin, vint lui réclamer son bien.

Une discussion surgit entre les deux ex-amoureux. M. Foucart, prenant fait et cause pour la gracieuse Marie, rossa d'importance d'Hayer.

Mécontent de cette réception, ce dernier a porté plainte.

SECLIN

MALADE, IL SE PEND ! — Le concierge-jardinier de M. Delemer, demeurant 52, rue de Burgeault, le sieur Jean-Baptiste Cormont, 63 ans, a été trouvé pendu dans une remise. Malade depuis longtemps de l'estomac, le défunt a mis fin à ses jours dans une crise de neurasthénie.

DUNKERQUE

LA MI-CARÊME

Le Carnaval si réputé de Dunkerque s'est terminé, en cette Mi-Carême, par deux joyeuses et élégantes manifestations.

Ce fut d'abord, samedi soir, le « grand bal de la Presse », organisé par les journalistes locaux et les correspondants des journaux régionaux au profit des œuvres de bienfaisance dunkerquoises. Cet appel à la joie et à la charité, qui doivent toujours marcher de pair, a reçu le plus enthousiaste accueil. Les salons des Arcades, luxueusement décorés pour la circonstance, ont reçu une affluence aussi considérable qu'élégante, originale et « select ».

Pour ses débuts dans une semblable initiative, la Presse, à Dunkerque, a fait un coup d'éclat merveilleux.

Le lendemain dimanche s'est déroulée, dans les rues et à l'Hôtel de Ville, la « Fête Enfantine » organisée par la municipalité. Elle comportait un concours de costumes avec catégories : élégance et originalité. Un grand nombre d'enfants, joignant leurs grâces naturelles aux travestissements, ont formé un cortège plein d'attraits.

La distribution des prix et la tombola ont eu lieu à l'Hôtel de Ville, en présence de la Municipalité et par les soins dévoués de M. Bossaert, adjoint délégué aux fêtes municipales, à qui tout le monde rend hommage pour sa compétence en matière de réjouissances publiques.

LE CRIME DE SAINT-GEORGES

Les deux frères Michel et Henri Bauw, et leur complice, Hector Hennequart, les trois assassins des fermiers Hondschoote, ont été amenés à Dunkerque lundi matin et conduits dans l'après-midi devant M. Perthuin, juge d'instruction, qui les a interrogés sur leur identité.

Les frères Bauw ont choisi comme défenseur Me Terquem, avocat. Quant à Hennequart, il a déclaré qu'il consulterait sa famille au sujet du choix d'un défenseur.

Théâtres, Cinemas & Concerts

THEATRE MUNICIPAL

Vendredi, représentation du légendaire ouvrage de Georges Feydeau : LA DAME DE CHEZ MAXIM'S. Le plus grand succès du célèbre vaudevillistes.

— Samedi, seconde représentation des inénarrables AVENTURES DE MADAME ANGOT. L'intéressante pièce nouvelle de M. Morel, dont la « première » a été un gros succès.

LES NOUVEAUX CONCERTS

Le dimanche 21 mars, à 3 heures, les « Nouveaux Concerts » donneront leur troisième audition à la Salle Industrielle. Cette fois, nous aurons le plaisir d'entendre le compositeur Alexandre Georges qui viendra accompagner ses célèbres chansons de « Miarka » sur les poésies de Jean Richepin, puis sera donnée pour la première fois à Lille, une œuvre qui a obtenu partout un gros succès : le « Chemin de Croix », d'Alexandre Georges, avec chœurs et orchestre.

A ce concert, nous entendrons Mlle Marthe Ferrari, la délicieuse cantatrice de l'Opéra-Comique où elle chanta ravissamment le rôle de Chérubin, des « Noces de Figaro » de Mozart-Vion, la cantatrice lilloise bien connue, et M. Brémont, le grand artiste du Théâtre Sarah Bernhardt, figurent également au programme.

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS

Tous les soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), matinée à 4 h.

THÉATRE DE L'UNION

147, RUE D'ARRAS, 147

Aujourd'hui, soirée à 7 heures 30.

1. **LE PRIX DE LA FIERTE**, grande comédie dramatique en 5 parties.
2. **L'APPRENTIE**, drame réaliste en 3 actes.
3. **LE FILS DE LA NUIT, Teddy à la rescousse**, drame en 2 parties.
4. **CHARLOT ET LA DAME**, scènes burlesques en 2 actes.
5. **William CLEMEN**, le roi du bilboquet, équilibriste manipulateur.
6. **BARLETTA**, diseur à voix.
7. **LUC D'ANGERS**, peintre fantaisiste comique.

—: Grand Orchestre :—

Demain, dernière soirée de ce programme. — Jeudi, Matinée populaire extraordinaire.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

CHAMBRE SYNDICALE « UNION ET TRANSPORTS » DE ROUBAIX ET ENVIRONS

La chambre syndicale « Union des Transports » invite tous les chauffeurs d'automobiles, camionneurs, emballeurs, débardeurs, déchargeurs, charretiers et charbonniers, à assister à la réunion qui aura lieu mardi 16 mars, à 7 heures du soir, au siège du syndicat, rue de l'Alouette, 43, à Roubaix.

Ordre du jour : Réponse des patrons aux revendications. — Décision à prendre.

Présence indispensable.

La carte confédérale sera exigée à l'entrée de la salle.

Le Secrétaire : E. LORTHIOIS.

A TOURCOING

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Réunion générale extraordinaire, jeudi, 18 mars 1920, à 6 heures du soir, au siège du Syndicat, 105, rue de la Cité.

Ordre du jour : compte rendu du Congrès des Régions Libérées ; les salaires ; les huit heures.

Vu l'importance de cette réunion, la commission compte sur la présence de tous.

Pour la commission :

Le secrétaire, PACQUET J.

A LILLE

Fédération Nationale Ouvrière de l'Industrie Textile de France

L'appel suivant vient d'être adressé aux secrétaires de tous les Syndicats du Textile :

Camarade secrétaire,

Les travailleurs du Textile des quatre coins de la France se lèvent une fois de plus pour revendiquer leurs droits.

Tout comme avant la terrible guerre, les barons du Textile désirent continuer à ne payer que des salaires dérisoires, nullement en rapport avec le coût excessif de la vie.

D'autre part, ils s'entendent à merveille pour faire échec à la loi de huit heures, arrachée à la classe bourgeoise après 30 années d'efforts et le sacrifice de millions de travailleurs dans une guerre qui n'était pas la leur.

Contre cette mentalité patronale, les travailleurs se dressent énergiques, convaincus de la justesse de leur cause.

Que leur faut-il ? 1. Un salaire permettant de vivre ; 2. Le respect de la loi de huit heures. Ces deux choses si essentielles, il faut les conquérir, et pour cela, il faut des actes ! L'application effective de la solidarité.

Aujourd'hui nous estimons et vous estimerez avec nous et avec le Conseil National que ce ne pas laisser abattre les nôtres qui portent si vaillamment l'étendard syndical textile, il faut sans retard voler à leur secours.

Pour ces diverses raisons, il est nécessaire d'envisager, dès maintenant, l'éventualité d'une grève générale de solidarité dont la durée serait déterminée par le Conseil National, d'accord avec la Commission administrative et le bureau fédéral.

En conséquence et sans retard, la question sera mise à l'ordre du jour dans chaque syndicat et étudiée avec le ferme désir d'arriver unanimement à cette action.

Comme le patronat nous y oblige, nous acceptons la bataille.

Contre l'obstination patronale, se dressent des milliers de travailleurs : de Lyon, de Saint-Etienne, Aix-en-Oth, Tarare, Pont-Trambouze, Saint-Genix-sur-Guiers, Vienne, Cours, etc. ; c'est depuis de nombreuses semaines qu'ils sont en lutte au nombre de 13.000. Depuis quelques jours, ce sont ceux des centres de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Lannoy, Roncq, etc., et leur nombre s'élève à 60.000.

Camarades,

En attendant la décision de la première solution, c'est-à-dire la grève générale de solidarité, il y a lieu d'appliquer dans toute son ampleur l'autre solution : la solidarité nécessaire.

Venez en aide aux camarades, secourez-les ! Prouvez au monde patronal que la solidarité ouvrière n'est pas un vain mot et que contre elle se brisera toute tentative de surexploitation.

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LILLE ET ENVIRONS

UNE LETTRE DE PROTESTATION DES EMPLOYES DE LA RECONSTITUTION AU MINISTRE DES REGIONS LIBEREES.

Le Syndicat des Employés de Lille et environs (section des Employés des services de Reconstitution des Régions Libérées) toutes catégories protestent de la façon la plus énergique près de Monsieur le Ministre des Régions Libérées.

1. Contre le renvoi d'employés dans la proportion de 33 %, sans qu'il ait été tenu compte, ni de l'ancienneté, ni des charges de famille, ni des notes données par les chefs de services.

Que d'autre part, on offre aux agents licenciés pour fin mars, un emploi (avec fonctions analogues) dans un autre service à raison de 12 fr. par jour.

Il en est de même en ce qui concerne les surveillants et chefs de chantiers ; ceux-ci sont déjà pressentis pour conserver leurs fonctions mais à la condition d'être payés à la journée. Ce n'est donc pas par suppression de service que 33 % des agents sont licenciés, mais bien pour réaliser des économies au détriment des petits collaborateurs.

Le Syndicat réitère que si des économies doivent être engagées, qu'elles le soient en diminuant de moitié ou des 3/4 les émoluments énormes des dirigeants de la Reconstitution du Département du Nord.

Dans le secteur d'Hazebrouck, en particulier, il est révoltant d'avoir pu constater que le chef de secteur Merchier, faisait paraître des annonces dans les journaux de la région d'Hazebrouck demandant des surveillants et chefs de chantier belges qui sont payés à la journée. Que des mêmes belges restent aujourd'hui en fonctions, alors que des français sont licenciés.

Le Syndicat proteste de toutes ses forces contre de tels agissements.

2. **Uniformité des traitements.** — Le Syndicat demande de Monsieur le Ministre l'établissement d'une échelle des traitements, pour les employés subalternes, employés de bureau, dactylographes, secrétaires, gens de service etc...

En effet, depuis la réception de la circulaire ministérielle du 7 octobre 1919, relative à l'échelle des traitements, rien n'a été établi de façon ferme. Les employés de tel service sont payés de toute autre manière dans le service à côté.

Exemple : Des agents nantis d'un titre de nomination (par arrêté préfectoral) sont payés au mois et touchent en plus les diverses indemnités.

Des agents non pourvus d'un titre de nomination sont payés au mois (y compris toutes indemnités).

Des agents sont payés à la journée à raison de 12 fr. par jour, sur la base de 25 jours de travail par mois, mais pour le mois de février, on ne leur a payé que 24 jours.

Pourquoi ces différentes façons de traiter les employés ?

Nous demandons à Monsieur le Ministre de rétablir le groupe VI avec échelle des traitements mensuels, s'appliquant à tous les services de la Reconstitution.

3. **Indemnités diverses.** — Le Syndicat demande le paiement de l'avance exceptionnelle due aux agents entrés au service du Ministère des Régions Libérées avant le 14 juin 1919.

Exécution de la circulaire ministérielle du Ministre des Finances n° 2373 du 24/10/19.

Exécution de la circulaire ministérielle du Ministre des Régions libérées n. 129 du 20/11/19, ainsi que le rappel de cherté de vie (540 fr.) temps de guerre 720 fr. à dater du 1er juillet 1919.

C'est par l'excès de zèle du chef de la comptabilité du Service Départemental, matériaux, (M. Faille) que ces indemnités furent incorporées dans le traitement. De ce fait les agents du service des matériaux touchent 105 fr. en moins chaque mois depuis le 1er juillet 1919, et le paiement de l'indemnité d'installation (1.000 fr. célibataire ; 2.000 mariés) non payée aux agents de ce même service des matériaux.

2. Lettres envoyées à Monsieur le directeur général des services techniques.

La lettre envoyée à Monsieur l'Ingénieur en chef sont restées sans suite.

4. **Avancements augmentations**

demande à Monsieur le Ministre que les agents nommés à des emplois supérieurs ou à une fonction supérieure à celle pour laquelle ils sont rétribués, soient nommés et touchent les appointements afférents à cette fonction.

Il en est de même pour les propositions d'augmentation qui ne furent pas ratifiées fin décembre, bien que ces propositions soient parvenues à temps au directeur des services techniques.

Priorité des emplois. — Nous demandons que la priorité des emplois disponibles soient réservée aux postulants des régions dévastées, et à compétence égale priorité aux mutilés, combattants, veuves, orphelins de guerre et tous éprouvés de la guerre.

D'autre part, nous apprenons que l'administration préfectorale a l'intention de procéder à de nouveaux renvois à fin avril et le reste fin mai, et que des stagiaires des Ponts et Chaussées, chaudement recommandés par les membres du Gouvernement, viendraient de partout remplacer ceux qui ont eu à cœur d'organiser les services aux Régions Libérées, avec le plus entier dévouement.

Le Syndicat est persuadé que Monsieur le Ministre saura mettre bon ordre à cet état de choses en donnant des instructions d'urgence aux préfets des départements atteints par les événements de guerre.

ADDITIF AU CAHIER DE REVENDICATIONS

Réintégration dans leur emploi aux conditions anciennes des agents qui, payés au mois, n'ont pas accepté le paiement à la semaine, et furent de ce fait congédiés.

Maintien dans leur emploi aux conditions anciennes des agents n'ay